



**Cabinet de la Ministre du Logement,
de l'Égalité des territoires et de la Ruralité**

Paris, le 13 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand Paris de l'aménagement et du logement : une nouvelle étape avec la création du grand établissement public foncier d'Ile-de-France

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, se félicite de la parution ce jour du décret créant le grand Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), qui regroupe désormais les établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines au sein de l'actuel établissement public.

La création de cet établissement unique permettra :

- de contribuer à la nécessaire relance de la construction dans le cadre du plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France ;
- et d'accompagner les projets d'aménagement des collectivités notamment aux abords des futures gares du Grand Paris, en facilitant la réservation des emprises foncières nécessaires et en luttant ainsi contre les risques de spéculation.

Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la construction du Grand Paris de l'aménagement et du logement.

Cet établissement public foncier interviendra à l'échelle de l'ensemble de l'Ile-de-France, permettant ainsi de lutter contre les inégalités territoriales. Il est notamment chargé de piloter les opérations de requalification des copropriétés dégradées de Clichy-sous-Bois et de Grigny. Il poursuivra et renforcera l'action foncière engagé par les établissements fonciers existants dans le cadre de 244 conventions en cours, représentant un engagement financier de 2,95 milliards d'euros. Dès 2016, il aura une capacité de production annuelle estimée de 12 000 logements par an.

Le conseil d'administration, qui sera installé dans les six mois, assurera la représentation de chaque conseil départemental, des communes et des intercommunalités, et de la future métropole du Grand Paris. Il délibérera prochainement sur le programme pluriannuel d'intervention du grand EPFIF et sur les moyens financiers qui y seront consacrés.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse :

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité : 01 44 49 85 13